



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 septembre 2011

---

# UBIFRANCE et l'AFIC s'associent pour promouvoir les entreprises innovantes sur les marchés internationaux

---

**UBIFRANCE** et l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) ont signé aujourd'hui 15 septembre 2011 une convention de partenariat visant à développer des projets communs à destination des entreprises innovantes. Partenaires de longue date, l'AFIC et UBIFRANCE entendent accroître leur contribution au développement international des entreprises accompagnées par les membres de l'AFIC en leur proposant une palette de services adaptés.

Le partenariat vise à promouvoir l'activité internationale des sociétés innovantes notamment dans les domaines du numérique, des biotechnologies et des cleantechs.

Il porte ainsi sur la mise en œuvre d'un programme commun de manifestations à l'étranger (salons, rencontres acheteurs, missions de prospections...).

L'accord comporte par ailleurs une sensibilisation des entreprises accompagnées par les membres de l'AFIC au dispositif public d'appui au commerce extérieur par le biais de rencontres dédiées, et l'accès à des tarifs préférentiels sur les prestations de la gamme communication d'UBIFRANCE.

L'AFIC proposera également un programme de formation visant à améliorer les compétences des experts d'UBIFRANCE pour une réponse sectorielle encore plus adaptée aux entreprises innovantes.

Enfin, l'AFIC sera étroitement associée aux French Tech Tour de San Francisco, Tokyo et Shanghai ainsi qu'aux Rencontres Internationales du Numérique à Paris, constituant les opérations phares de la filière Nouvelles Technologies d'UBIFRANCE.

*« En renforçant la coopération d'UBIFRANCE avec l'AFIC et en proposant un bouquet de services adaptés aux entreprises innovantes avec des interlocuteurs dédiés, notre objectif est de soutenir leur développement pour une installation durable sur les marchés étrangers. »*  
s'est réjoui Christophe Lecourtier, Directeur Général d'UBIFRANCE.

« Les entreprises innovantes accompagnées par le Capital Investissement ont une activité importante et croissante à l'international. Le partenariat signé aujourd'hui par l'AFIC avec UBIFRANCE est de nature à accroître leur visibilité à l'étranger et à les informer sur les dispositifs d'appuis publics en vigueur. », a déclaré Hervé Schricke, Président de l'AFIC.

#### **A PROPOS D'UBIFRANCE**

---

UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises, est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Emploi, du Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur et de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique.

UBIFRANCE est doté de son propre réseau de collaborateurs, en France et dans le monde: 22 directions interrégionales UBIFRANCE, implantées en France, partenaires localement des Chambres de Commerce et d'Industrie, contribuent à mobiliser les entreprises à potentiel export.

66 Missions économiques intégrées, présentes dans 46 pays, accompagnent les entreprises sur place.

**PLUS D'INFORMATIONS** : le site Internet d'[UBIFRANCE](#)

#### **A PROPOS DE L'AFIC**

---

L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement (Capital Risque, Capital Développement, Capital Transmission / LBO, Capital Retournement) installées en France.

Actionnaires professionnels, les 280 membres actifs de l'association accompagnent et financent la croissance de près de 5000 entreprises en France.

L'AFIC compte également près de 200 membres associés représentant tous les métiers qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC est la seule association professionnelle spécialisée dans le métier du Capital Investissement. Elle est membre de l'Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI) dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément requises par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour l'exercice de la profession.

Au-delà de sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, l'AFIC fédère, représente et assure la promotion de la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics.

Elle contribue ainsi à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et à la promotion de l'esprit d'entreprise.

Représentant plus de 20% du marché européen, l'industrie française du Capital Investissement se classe au 1er rang en Europe Continentale.

**PLUS D'INFORMATIONS** : le site Internet de l'[AFIC](#)

#### **CONTACTS PRESSE**

---

**Pour l'AFIC** : Antoinette Darpy | Tél. : 06 72 95 07 92 – [adarpy@tobnext.com](mailto:adarpy@tobnext.com)

**Pour UBIFRANCE** : Olivier Delbecq | Tél. : 01 40 73 35 31 - [olivier.delbecq@ubifrance.fr](mailto:olivier.delbecq@ubifrance.fr)